

Chers parents,

Vous avez choisi l'enseignement catholique pour vos enfants. L'association OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique), constituée de parents bénévoles, est chargée des missions suivantes :

- Gestion du personnel (14 salariés dans l'école – hors enseignants)
- Entretien et aménagement des locaux (bâtiments, sécurité, mobilier, informatique, entretien extérieur...)
- Gestion financière

Le fonctionnement de l'école est principalement assuré par les contributions des familles. Pour l'année 2023-2024, le montant de la scolarité est fixé à **33,50 € par mois** sur 10 mois soit 335 € à l'année par enfant (tarif unique).

Toute famille rencontrant des difficultés financières ou ne pouvant pas assumer cette charge est invitée à prendre contact avec le chef d'établissement.

Contribution solidaire

Pour les familles qui le souhaitent, nous proposons une contribution supplémentaire sous forme de don déductible des impôts. Deux raisons principales nous amènent à cette sollicitation :

- Augmentation du coût de l'énergie
L'école, considérée comme une entreprise, subit pleinement l'augmentation du coût de l'énergie. Pour l'année 2023-2024, le surcoût est évalué à 20 000€. Sans mettre en péril l'équilibre financier de la structure, cela oblige l'OGEC à faire des choix dans les dépenses. Nous souhaitons continuer à orienter au maximum les ressources au profit de l'enseignement et des enfants.
- Solidarité entre les élèves d'Ancenis Saint Géréon et des alentours
Environ 25% des élèves sont domiciliés dans les communes autour d'Ancenis Saint Géréon. La municipalité d'Ancenis Saint Géréon souscrit un forfait communal uniquement pour les élèves de la commune. Pour autant, l'école porte sur tous les élèves le même regard et le même intérêt éducatif : au même titre que le montant de la contribution des familles est identique pour tous, il est évident que la qualité de l'accueil et de l'enseignement est la même pour tous.

En espérant que notre appel soit entendu et compris, soyez assurés de notre entier dévouement et de nos sentiments cordiaux.

Pour les membres de l'OGEC Ste Anne – St Louis

Fabien AILLERIE - Président OGEC

Samuel ANGEBAULT - Trésorier OGEC

CONTRIBUTION 2023/2024

(Feuille à retourner à l'école pour la rentrée)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE

- Règlement mensuel de **33,50 €** par prélèvement automatique le 10 de chaque mois du 10 octobre au 10 juillet.
 - Vous étiez déjà en prélèvement automatique l'an passé et nous avons vos coordonnées bancaires.
 - Vous n'êtes pas encore en prélèvement automatique, veuillez remplir le Mandat SEPA au verso et de joindre un RIB/IBAN.
- Règlement par chèque ou espèces (tous les 2 mois).

Le défaut de paiement engage votre responsabilité et vous expose à des poursuites par voie d'huissier.

Fait à, le

Signatures :

CONTRIBUTION SOLIDAIRE

Je fais un don de : 30€ 50€ 100€ 200€ Autre montant :
€

66% du don vient en réduction de l'impôt sur le revenu,

Ainsi un don de 100€ revient à 34€ après déduction fiscale, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Je souhaite :

- Affecter en totalité mon don à l'établissement Ste Anne – St Louis d'Ancenis
- Contribuer au fonds de solidarité de l'Enseignement Catholique de Loire-Atlantique
- Répartir mon don à hauteur de :
 -€ au fonds de solidarité
 -€ à l'établissement Ste Anne – St Louis d'Ancenis

Je règle par chèque à l'ordre de la **Fondation de la Providence**. Un reçu fiscal vous sera envoyé.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06.01.1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à contact@ec44.fr

